



DOSSIER DE PRESSE

Congrès 2013 du Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)

JUSTICE JUVENILE : quelle approche socio-éducative ?

Sous le parrainage de Mme le Professeur Maria FALCONE, sœur du Juge FALCONE

Mercredi 26 juin 2013
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
Centre de conférences
27 rue de la Convention – 75015 Paris

Contact presse : Pascale Kramer - 06 11 96 32 69 - pascale.kramer@wanadoo.fr.

COMMUNIQUE DE PRESSE

26 juin - Congrès 2013 du Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) **JUSTICE JUVENILE : quelle approche socio-éducative ?**

Sous le parrainage de Mme le Professeur Maria FALCONE, sœur du Juge FALCONE

Aujourd'hui, selon l'UNICEF, **1,1 million d'enfants dans le monde sont en prison.**

- Pour beaucoup, la prison représente des conditions de vie effroyables et indignes, avec de mauvais traitements qui confinent à la torture. **Le 26 juin, journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture**, sera l'occasion de rappeler cette réalité.
- Pour presque tous - des enfants bien souvent en attente de jugement ou incarcérés pour des délits mineurs - l'enfermement devient une école de la récidive.

La situation est paradoxale car, depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, les normes internationales ont progressé dans le sens d'une protection renforcée des mineurs. Mais leur mise en œuvre par les Etats qui les ont pourtant adoptées reste très déficiente, et l'accent est mis de plus en plus sur la répression.

*« Le BICE observe cette évolution depuis plusieurs années. Il faut sortir d'un discours trop largement répandu qui traite ces jeunes, en particulier les adolescents, en ennemis de la société et **garantir**, en revanche, la mise en œuvre d'une justice qui éduque et réinsère. C'est le message que nous voulons porter. »* (Alessandra Aula, Secrétaire Générale du BICE)

Le Congrès du BICE s'inscrit dans un vaste programme, **Enfances sans barreaux**, développé dans 9 pays d'Amérique Latine et d'Afrique. Son objectif est de promouvoir des politiques de protection de l'enfance et des initiatives de la société civile qui visent la réinsertion sociale et familiale des enfants en conflit avec la loi. Sans ignorer la complexité des enjeux, les représentants des milieux académiques, gouvernementaux, de la société civile, ainsi que les défenseurs de terrain de différentes régions du monde mettront en valeur l'efficacité des mesures alternatives à l'emprisonnement, avec un focus particulier sur la **justice restaurative**.

Alors qu'en France un **projet de loi de réforme pénale** devrait être prochainement débattu au Parlement, avec plusieurs mesures sur la justice des mineurs, **le congrès du BICE revêt une particulière actualité.**

Journée soutenue par l'Agence Française de Développement et l'Organisation Internationale de la Francophonie

Congrès ouvert au public (9H-18H) sur inscription par e-mail : congres2013@bice.org

Lieu : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes - Centre de Conférences – 27 rue de la Convention, Paris 15^{ème}

A propos du BICE - www.bice.org

Créé en 1948, le BICE est une ONG internationale de droit français (loi 1901) présente sur 4 continents qui mène des projets dans 25 pays. Le BICE a un statut consultatif auprès du Conseil des droits de l'homme et du Comité des droits de l'enfant à l'ONU à Genève où il dispose d'une représentation permanente. Il est en lien opérationnel auprès de l'UNESCO et a un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Congrès 2013 du Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)

JUSTICE JUVENILE : quelle approche socio-éducative ?

Sous le parrainage de Mme le Professeur Maria FALCONE, sœur du Juge FALCONE

La question posée par le prochain Congrès international du BICE de juin 2013, « Justice juvénile : quelle approche socio-éducative ? », est d'une particulière acuité aujourd'hui car, selon les estimations de l'Unicef, **1,1 million d'enfants se trouveraient en prison actuellement dans le monde**. En effet, en dépit des avancées normatives enregistrées au niveau international ces deux dernières décennies, nous constatons que les pays ont en général des difficultés à appliquer les normes proposées et, plus préoccupant encore, qu'ils se situent bien souvent en deçà des standards minima auxquels ils ont eux-mêmes souscrit.

Le BICE, au travers de son réseau d'organisations membres, s'efforce de répondre depuis plusieurs années à ce défi. C'est ainsi que notre programme **Enfance sans Barreaux**, en Amérique latine et en Afrique, propose une **approche restaurative** de la justice juvénile, plus respectueuse de l'enfant en conflit avec la loi, et aussi bien souvent plus efficace que les approches répressives généralement pratiquées. Son orientation générale vise la **réintégration dans la société et dans la famille du jeune en conflit avec la loi**.

Différents dispositifs répondent à cette approche. Aucun ne peut prétendre apporter à lui seul une réponse définitive et complète face aux défis variés et combien complexe de la justice juvénile pénale, c'est pourquoi il est nécessaire d'échanger entre acteurs de terrain, experts, autorités judiciaires et administratives pour essayer de tirer les leçons de pratiques ayant fait leurs preuves dans différentes régions du monde.

C'est tout le sens de ce Congrès qui réunira des représentants des milieux académiques, gouvernementaux, des médias et de la société civile, ainsi que des défenseurs de terrain. Il s'agira de dégager des pistes d'action pour l'avenir, de formuler des recommandations pour les décideurs et aussi de contribuer à relever le difficile défi de la sensibilisation de l'opinion publique sur la question de la justice juvénile.

I. Contexte international

Dans les rapports qu'ils soumettent au **Comité des droits de l'enfant de l'ONU**, les États parties consacrent souvent une section assez détaillée aux droits des enfants suspectés, accusés ou convaincus d'infraction à la loi pénale, également qualifiés d'«enfants en conflit avec la loi». Ces informations portent principalement sur la mise en œuvre des **articles 37 et 40 de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)**.

Outre ces dispositions, les Nations Unies ont également élaboré d'autres instruments juridiques sur la justice juvénile¹ qui, quoique non juridiquement contraignants, incitent fortement les Etats à instituer un système de plus en plus conforme à la Convention – en promouvant notamment l'utilisation de mesures de substitution à l'emprisonnement telles que la déjudiciarisation et les mesures socio-éducatives favorables à la justice réparatrice. Parallèlement, le Comité des droits de l'enfant a adopté, en 2007, **l'Observation générale N°10, Les droits de l'enfant dans le système de justice pour mineurs**. Ce document clarifie l'action des Etats pour une justice juvénile conforme à la CDE.

Au niveau du **Conseil des droits de l'homme de l'ONU**, une résolution sur cette thématique est aussi, depuis un certain nombre d'années, présentée par l'Autriche et co-sponsorisée par plusieurs pays appartenant aux différents groupes régionaux. Celle adoptée sans vote lors de la session de septembre 2011 constitue une avancée majeure². De même, lors de la session de mars 2012 du Conseil, la Journée consacrée aux droits de l'enfant a été dédiée à l'administration de la justice pour mineurs. Elle a conduit à l'adoption d'une résolution qui a renforcé la portée des textes précédents.

Malgré ces dispositions, nous constatons que, dans plusieurs pays, **les atteintes aux principes de droit qui régissent la justice juvénile se sont regrettamment aggravées ces dernières années, souvent pour répondre à un besoin sécuritaire exprimé avec de plus en plus de vigueur par les opinions publiques et relayé par les médias**. Illustrent cette tendance notamment le rajeunissement de l'âge de la responsabilité pénale, l'aggravation des peines prononcées, le rapprochement progressif avec la justice des majeurs dès 16 ou 17 ans, le fait qu'une grande majorité des mineurs privés de liberté non convaincus de crime sont en attente de jugement, les utilisations abusives et inappropriées de la détention y compris pour des infractions mineures ainsi que le manque d'alternatives...

Dans un tel contexte, les droits des enfants et des adolescents infracteurs sont presque toujours bafoués, en particulier les droits à l'éducation, au soin et à la protection.

¹ Il s'agit de :

- l'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing, 1985),
- [Les Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté \(Règles de Tokyo, 1990\)](#),
- les Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (Règles de La Havane, 1990),
- les Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes directeurs de Riyad, 1990).

² La résolution HRC18/12 fait notamment référence à :

- l'âge minimum de la responsabilité pénale,
- l'abolition de la criminalisation des actes commis par des enfants qui ne sont pas sanctionnés s'ils sont commis par les adultes,
- l'importance de la coopération étroite entre les secteurs de l'appareil judiciaire, les différents services chargés de l'application des lois, les secteurs de la protection sociale et de l'éducation,
- l'abolition de la peine capitale et de l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération pour les délits commis par des mineurs de moins de 18 ans,
- la création de mécanismes indépendants chargés de contribuer à la surveillance et à la protection des droits des enfants.

II. L'action du BICE

Le Document de référence à ***l'Appel mondial à une nouvelle mobilisation pour l'enfance*** (2009)³, lancé par le BICE pour commémorer le 20ème anniversaire de la CDE, a souligné la nécessité d'humaniser la justice pour les mineurs et a recommandé que celle-ci vise prioritairement l'éducation et la réinsertion.

Notre représentation permanente à Genève réalise un plaidoyer actif en ce sens auprès du Conseil des Droits de l'homme et du Comité des droits de l'enfant⁴.

Nous intervenons également depuis plusieurs années en **Afrique** (Côte d'Ivoire, Mali, Togo et République Démocratique du Congo) et plus, récemment, depuis 2009, en **Amérique-Latine** (Brésil, Colombie, Equateur, Guatemala, Pérou). Depuis cette année (2012), notre programme ***Enfance sans Barreaux***, d'une durée de 3 ans, soutenu par l'Agence Française de Développement, regroupe ces 9 pays. Le BICE y intervient en coordonnant l'action de 10 partenaires locaux. Il s'agit de susciter un changement dans les pratiques et systèmes de justice juvénile en associant l'enfant en conflit avec la loi, sa famille et sa communauté ainsi que les pouvoirs publics et judiciaires pour permettre la réinsertion socio-familiale des infracteurs.

Le Congrès s'inscrit dans ce programme et dans la démarche de réflexion et de plaidoyer qui accompagne notre action. Il en bénéficiera, comme de l'expérience notre réseau en Europe, dans les pays de la CEI et en Asie⁵.

III Objectifs du Congrès

Sur la base des droits de l'homme – l'adolescent infracteur reste un sujet de droit - et de la résilience qui fonde notre action, le Congrès se propose en premier lieu de partir de pratiques qui ont fait leurs preuves pour développer une analyse et une réflexion pragmatique sur la réinsertion socio-familiale, scolaire et professionnelle des jeunes mineurs en conflit avec la loi.

Il a pour objectifs :

- D'expliquer les implications de la justice rétributive, des mesures non privatives de liberté et de la déjudiciarisation ainsi que leur impact respectif sur les mineurs en conflit avec la loi,
- D'analyser les raisons des distorsions entre les normes des instruments internationaux qui continuent à progresser selon une approche fondée sur le droit et les législations nationales qui, dans bien des cas, révisent leurs normes dans un sens plus restrictif,
- De présenter des pratiques significatives déjà validées et évaluées, particulièrement centrées sur la mobilisation sociale autour de la réinsertion socio-familiale, scolaire et professionnelle ainsi que sur la formation des acteurs de la justice,

³ L'Appel qui a reçu plus de 10 000 adhésions de 80 pays, a été lancé par le Bice au Palais des Nations à Genève le 4 juin 2009.

⁴ La représentation du Bice auprès de l'ONU suit de manière globale le dossier de l'administration de la justice juvénile. De ce fait, elle travaille tant la question des enfants en conflit avec la loi que celle des enfants de parents incarcérés car ces enfants sont souvent les victimes collatérales du système pénal de plusieurs Etats.

⁵ Les langues de travail du Congrès sont l'anglais, l'espagnol et le français.

- De mieux comprendre la perception de la justice et de l'institution judiciaire par les jeunes mineurs et leurs attentes par rapport à l'institution dès leur prise de contact avec le système judiciaire et jusqu'à leur réinsertion,
- De faciliter le dialogue et la mutualisation des connaissances entre les organisations de base, les défenseurs, le milieu universitaire, les medias et les pouvoirs publics, (le BICE apportant au débat une dimension à la fois nord-sud et sud-sud.)
- De formuler un ensemble de recommandations que les organisations, y compris les bailleurs de fonds et le BICE lui-même, pourront utiliser dans leur stratégie de plaidoyer au niveau national, régional et international.
- De Contribuer à une sensibilisation du public et des médias.

Le Congrès se veut :

- Informatif et formatif : il s'agit d'offrir aux organisations de terrain, aux acteurs de la justice et aux travailleurs sociaux, un contenu basé sur des expériences concrètes, des témoignages et des pratiques significatives ;
- Opérationnel : ce rassemblement doit permettre de partager des pratiques innovantes qui ont montré leur efficacité et qui sont susceptibles d'être transposées dans d'autres environnements. On s'efforcera également de dégager quelques concepts communs et des critères d'évaluation permettant une meilleure communication.

PROGRAMME

Mercredi 26 juin 2013

08h30 Accueil

9h00 – 10h30 Allocutions de bienvenue

- **S.E.M. François Zimeray**, Ambassadeur pour les droits de l'homme, Ministère des Affaires étrangères et européennes, France
- **La Direction Générale de l'Agence Française de Développement**
- **Mme Martine Anstett**, Directrice a.i. à la paix, la démocratie et aux droits de l'homme, Organisation internationale de la Francophonie
- **Mme Marie Derain**, Défenseure des enfants, France
- **M. Yves Marie-Lanoë**, Président du Bice

Intervention

- **Mme le Professeur Maria Falcone**, Présidente de la Fondation Giovanni e Francesca Falcone, Italie

10h45-12h30 Table ronde : Regards croisés sur la justice juvénile

Modérateur : **M. Cédric Foussard**, Directeur des affaires internationales, Observatoire international de justice juvénile, Bruxelles, Belgique

Intervenants:

- **M. Carlos Tiffer**, Directeur du programme de justice juvénile, Institut latino-américain des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement du délinquant, San José, Costa Rica, *L'exécution des sanctions pénales dans le cadre de la justice juvénile. Besoin de régulation juridique.*
- **M. Daudet Mputu Ilua**, Président du Tribunal pour enfants de Kinshasa, RDC, *La justice restaurative et les enfants en conflit avec la loi en RD Congo à la lumière de la Loi du 10 janvier 2009.*
- **Mme Laura Vaccaro**, Juge auprès de la Procure de la République de Palerme, Italie, *Pratiques significatives en matière d'écoute du mineur victime pendant les enquêtes préliminaires.*
- **Mme Laurence Mourier**, Coordinatrice du Programme de justice juvénile du BICE, *Présentation des résultats du Questionnaire de perception Enfance sans Barreaux.*

Débat avec la salle

Déjeuner

14h15-16h00 Table ronde : Pratiques significatives de terrain

Modérateur : **M. Bruno Van der Maat**, Directeur de l'Observatoire des Prisons de Arequipa, Pérou

Intervenants :

- **M. Zoel Antonio Franco Chen**, Responsable du programme "Enfance et Violence" au sein de l'Institut d'études comparées en sciences pénales du Guatemala. *Application et efficacité des sanctions non privatives de liberté : analyse comparée de cas du système de judiciaire officiel et ceux des populations autochtones*
- **M. Désiré Koukoui**, Président de Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire. *L'« éducation alternative », stratégie de réhabilitation socioprofessionnelle des enfants privés de liberté en Côte d'Ivoire*
- **M. Jordi Burcet Solé** Coordinateur de l'équipe technique du milieu ouvert, Direction générale des mesures pénales alternatives en justice juvénile, Generalitat de Catalogne. *Les situations de crise : une opportunité pour favoriser le milieu ouvert dans les interventions avec des jeunes en contact avec la loi*

Débat avec la salle

16h30-17h00 Propositions de travail et recommandations du congrès

- **M. Norberto Liwski**, Directeur exécutif de l'Observatoire socio-législatif de la Chambre des députés de la province de Buenos Aires, Argentine
- **M. Abraham Bengaly**, Président du Bureau National Catholique de l'Enfance du Mali

17h00-18h00 Intervention de clôture

- **M. Jean-Louis Dumas**, Directeur de la Protection judiciaire de la jeunesse, Ministère de la Justice, France

Cocktail de clôture

BIOGRAPHIES DES INTERVENANTS

ALLOCUTIONS DE BIENVENUE

François Zimeray

Ambassadeur pour les droits de l'Homme depuis 2008, François Zimeray est chargé d'élaborer une stratégie d'action de la diplomatie française en matière de droits de l'homme en cohérence avec les engagements européens et internationaux de la France.

L'action de M. Zimeray s'articule autour de plusieurs axes : l'animation de la réflexion française sur les droits de l'homme, la valorisation des conceptions françaises au plan international, le suivi de la négociation et de la mise en œuvre des accords internationaux, la consolidation de la conception européenne, la promotion d'une identité francophone en matière de droits de l'homme en lien avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

Martine Anstett

En charge de la Sous-direction des droits de l'Homme, de la Démocratie et de l'Etat de droit à l'Organisation internationale de la Francophonie.

Diplômée de droit et de sciences politiques, Mme Anstett a précédemment été fonctionnaire au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, puis Directrice de la communication d'Amnesty International-France, et enfin Chargée de mission au ministère des Affaires étrangères français jusqu'en décembre 2009, où elle a été l'initiatrice des premiers programmes de coopération avec la Cour pénale internationale et la justice transitionnelle dans l'espace francophone.

Marie Derain

Défenseuse des enfants, Adjointe et Vice-présidente du collège chargé de la défense et de la promotion des droits de l'enfant.

Diplômée de l'Institut de Criminologie de Paris (Panthéon Assas), Marie Derain a dirigé un Centre d'action éducative à Antony. En 2006, elle est devenue responsable de formation des directeurs et des cadres territoriaux à l'Ecole nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (Ministère de la Justice). Auditrice à la Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse au Ministère de la Justice de 2008 à 2009, elle a participé au rapport sur la situation des mineurs isolés étrangers en France en 2010.

Maria Falcone

Sœur du juge Falcone (assassiné par la mafia en 1992) et présidente de la Fondation Giovanni e Francesca Falcone, Maria Falcone prête une attention particulière au monde des jeunes, convaincue que le processus formatif de la personne humaine représente un moment essentiel dans le parcours qui mène au développement d'une conscience civile. Elle intervient notamment dans des projets d'éducation au droit et s'adresse à des enfants et à des adolescents des écoles italiennes auxquels elle tente d'expliquer ce qu'est la mafia, quelles sont les logiques et les mécanismes qui la nourrissent et comment chacun peut la combattre au quotidien.

Maria Falcone (suite)

Mme Falcone représente également la Fondation auprès de plusieurs associations et dans de nombreuses rencontres nationales et internationales.

TABLE RONDE - REGARDS CROISÉS SUR LA JUSTICE JUVÉNILE

Cédric Foussard

Aujourd'hui Directeur des Affaires Internationales de l'Observatoire International de la Justice Juvénile (OIJJ), Cédric Foussard a commencé son parcours au sein du corps diplomatique français aux États-Unis et en Uruguay, puis à l'Institut Européen de Recherche à Birmingham (Royaume Uni).

Il a pris en 2005 la direction de l'OIJJ où il contribue à la promotion d'une approche globale d'une justice juvénile sans frontières. Dans le cadre des missions et des objectifs de l'OIJJ, il a coordonné différentes initiatives et projets menés afin de favoriser le développement d'une justice juvénile selon les paramètres et les standards minimums de la réglementation internationale.

Carlos Tiffer

Consultant de l'ILANUD et de l'UNICEF en matière de justice pénale juvénile, Carlos Tiffer est professeur de la Maîtrise en sciences pénales de l'université du Costa Rica.

Il est l'auteur du projet de « *Loi de justice pénale juvénile* » et de la « *Loi d'exécution des sanctions pénales juvéniles* » du Costa Rica ainsi que de nombreuses publications sur la justice pénale juvénile et les sciences pénales.

Il a obtenu le Prix « *Juvenile Justice Without Borders* » de l'Observatoire International de Justice Juvénile en 2010.

Daudet Mputu Ilua

Premier Président du Tribunal pour Enfants de RD Congo depuis le 29 avril 2011, Daudet Mputu Ilua est licencié ès droit de l'Université de Lubumbashi (RD Congo).

Nommé magistrat en 1997, il a exercé durant deux ans les fonctions de Substitut du Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Matadi et de Juge de paix pendant 11 ans, de 1999 à 2011, respectivement aux Tribunaux de paix de Kinshasa Gombe, Kinshasa/N'djili et de Mbanza-Ngungu/Bas-Congo.

Il a été membre de la Commission de rédaction du projet de la loi portant protection de l'enfant promulguée le 10 janvier 2009 et l'un de concepteurs de colonnes et libellés de registres du Tribunal pour Enfants en matière d'enfance en conflit avec la loi.

Laura Vaccaro

Professeur invité de la Faculté de droit de l'Université de Sienne, de la Faculté de psychologie de l'Université de Palerme, et de l'École de la magistrature de Madrid, Laura Vaccaro exerce depuis 1992 la fonction de juge auprès des tribunaux de Pérouse, Caltanissetta, Rome et Palerme. Depuis 2011, elle est également responsable de la formation des juges du tribunal de Palerme. En 2013, elle a été nommée juge antimafia auprès du tribunal de Palerme.

Laurence Mourier

Chargée de mission au BICE depuis 2010, Laurence Mourier coordonne à présent le Programme Enfance sans barreaux sur la justice juvénile. A ce titre, elle a piloté une enquête de type exploratoire sur la perception du grand public au sujet de la justice juvénile restaurative dans les neuf pays d'intervention du programme (Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Guatemala, Mali, Pérou, RD Congo, Togo).

Elle était précédemment en poste au Sénégal auprès d'une ONG locale, en charge de la mobilisation des ressources.

TABLE RONDE PRATIQUES SIGNIFICATIVES DU TERRAIN

Bruno Van der Maat

Fondateur de l'Observatoire de Prisons d'Arequipa (Pérou), Bruno Van der Maat est professeur de théologie et de sciences sociales à l'Université Catholique de Santa María de Arequipa. Il a été représentant de l'Amérique latine auprès de la Commission internationale catholique de pastorale pénitentiaire (2003-2007) et il est actuellement membre du Conseil académique du système des Nations unies (ACUNS).

Il a publié, entre autres, *100 années de traitement de jeunes en conflit avec la loi à Arequipa* (Pérou) (2 vol) (2007) ; *Privés de liberté – Citoyens de seconde classe* (2008) ; *Sécurité citoyenne, victimes et emprisonnés – Essais en hommage à Pilar Coll* (editeur 2008).

Il est fondateur et directeur du programme « La voix de l'espérance », un programme radio hebdomadaire ininterrompu depuis 1995 pour les personnes emprisonnées, leurs familles et amis, à la radio Yaraví d'Arequipa.

Zoel Antonio Franco Chen

Actuellement chargé du programme « Justice Pénale et Sécurité Juvénile » auprès de l'Institut d'études comparées en sciences pénales du Guatemala, Zoel Antonio Franco Chen a participé à des enquêtes sur les disparitions forcées pendant le conflit armé interne du Guatemala.

Il a réalisé de nombreuses études dont : *Adolescence et liberté au Guatemala* (2006), *Accès à la justice juvénile* (2007), *Diagnostic centraméricain des articles 37 et 40 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies* (2009), *La privation de liberté* (2010), *Effectivité des sanctions alternatives à la liberté et leur comparaison avec les sanctions appliquées par le système de justice des peuples autochtones* (2012).

Désiré Koukoui

Directeur des actions et projets du BICE en Côte d'Ivoire de 1996 à 2011, Désiré Koukoui est aujourd'hui Président du Conseil d'Administration de Dignité et Droits pour les Enfants en Côte d'Ivoire (DDE-CI), organisation affiliée au réseau BICE.

Il est à l'initiative de la création de différents réseaux thématiques de défense des droits de l'enfant dont la Fondation pour l'enfance en Côte d'Ivoire, le Forum des ONG d'Aide à l'Enfance en Côte d'Ivoire, le RITTE, réseau sur la traite des enfants, le REDER, réseau pour enfants de la rue, le RIEHCI, réseau des institutions pour enfants handicapés de Côte d'Ivoire et le RIVES, réseau ivoirien de lutte contre les violences sexuelles.

Jordi Burcet i Sole

Depuis 2008, Jordi Burcet Solé coordonne un groupe de professionnels techniques en milieu ouvert en Italie. Il a dédié les 27 dernières années de sa vie professionnelle à l'éducation spécialisée, notamment l'éducation en milieu ouvert avec des adolescents et des jeunes en conflit avec la loi.

Jordi Burcet i Sole a fait partie des équipes des délégués d'assistance aux mineurs dans l'exécution directe de mesures alternatives à l'emprisonnement auprès du Tribunal des mineurs de Barcelone : liberté surveillée, déroulement d'activités d'intérêt communautaire,... Il a ensuite également participé à la mise en œuvre de programmes de médiation avec les mineurs et de mesures pénales alternatives avec les adultes.

PROPOSITIONS DE TRAVAIL ET RECOMMANDATIONS

Abraham Bengaly

Depuis janvier 2013, Abraham Bengaly est coordinateur national du Programme conjoint des Nations unies d'appui à la promotion des droits de l'homme au Mali (PDH). De 2011 à 2012 il a exercé la fonction de Secrétaire général des Services du Médiateur de la République et de 2009 à 2011 celle de Directeur de cabinet du Médiateur de la République.

Il est président de l'Observatoire des Droits humains et de la Paix au Mali (ODHP-Mali), président du Bureau national catholique de l'enfance du Mali (organisation affiliée au réseau BICE), membre du Conseil d'Administration de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme (UIDH) et membre du Groupe de travail de l'Organisation internationale de la Francophonie sur les droits de l'enfant.

Norberto Liwski

Ancien Vice-président du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, Norberto Liwski est aujourd'hui Président de Défense des Enfants International – Argentine, Directeur exécutif de l'Observatoire social législatif de la chambre des députés de la province de Buenos Aires et Professeur associé auprès de la Faculté des sciences sociales (Chaire droits de l'homme et culture la paix) de l'Université de Buenos Aires.

Il est aussi titulaire de la Chaire « Politiques publiques de l'enfance » de l'Université Tres de Febrero, de la Chaire « Droits de l'homme et participation citoyenne » de l'Université nationale del Noroeste ainsi que Président du Comité pour la défense de la santé, l'éthique et les droits de l'homme.

INTERVENTION DE CLÔTURE

Jean-Louis Daumas

Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse depuis 2011, Jean-Louis Daumas est chevalier de la légion d'Honneur et de l'ordre national du Mérite.

Ancien éducateur ayant exercé en hébergement puis en milieu ouvert, Jean-Louis Daumas a pris la direction de la Maison d'arrêt de Loos-les-Lille en 1994, puis celle du Centre pénitentiaire de Caen à partir de 1999. En 2003, il devient Directeur régional de la Police Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de Picardie.

En 2007, Jean-Louis Daumas est nommé Directeur général du Centre national de formation et d'études de la PJJ de Vaucresson, puis installe l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) à Roubaix en 2008. Durant cette période, il participe aux travaux de la commission présidée par le recteur Varinard refondant la justice pénale des mineurs ainsi qu'au Comité d'orientation restreint, en charge de contribuer à l'orientation des travaux « d'élaboration du projet d'une grande loi pénitentiaire ».

De 2009 à 2011 il était Conseiller chargé des mineurs, des victimes et de l'accès au droit au cabinet de Michèle Alliot-Marie, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, puis de Michel Mercier, Ministre de la Justice et des Libertés.